



LABEL JEUNES FFF

Le RCRG a reçu, pour les 3 saisons à venir, le **Label Jeunes FFF catégorie Excellence**.

Cette distinction valide le travail effectué auprès des jeunes licenciés de notre structure, particulièrement par nos éducateurs et leurs équipes.

Le label prend en compte la qualité de l'encadrement, la formation de jeunes éducateurs, le Plan Éducatif Fédéral lié à l'éducation citoyenne et sociale des jeunes licencié(e)s.

Le dossier exhaustif déposé auprès des instances a donné suite à plusieurs visites sur site de celles-ci avant validation.

Le Label FFF se divise en 3 catégories : Élite, Excellence et Espoirs. Pour pouvoir prétendre au Label Élite, notre objectif désormais, la féminisation du club va être poursuivie et nous allons, dans le même temps, étudier la possibilité de développer le football dans les écoles.

Le RCRG exprime sa gratitude :

- Au District d'Ille et Vilaine de Football pour la reconnaissance du travail effectué au sein du club en faveur des plus jeunes.
- Au Crédit Agricole, partenaire du Label Jeunes FFF, pour la dotation reçue en équipements sportifs.
- À MM. Courteille et Hunault, salariés du RCRG, pour leur précieux concours.
- À tous les éducateurs et bénévoles qui œuvrent lors des séances et des compétitions, tout au long de la saison, auprès de nos jeunes licenciés

Les présidents

Le panneau matérialisant le Label Jeunes FFF est visible sur la façade du foyer.



La remise du Label jeunes FFF dans les locaux du district



Les plus jeunes de notre école de foot (U6-U9)



La section Féminine (U13-U15)



Le groupe U15



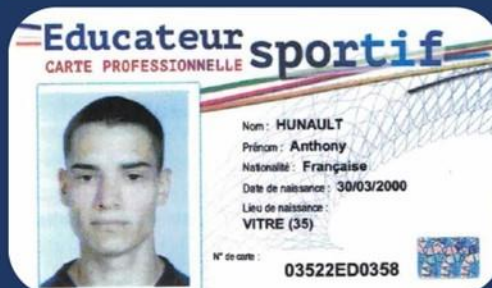
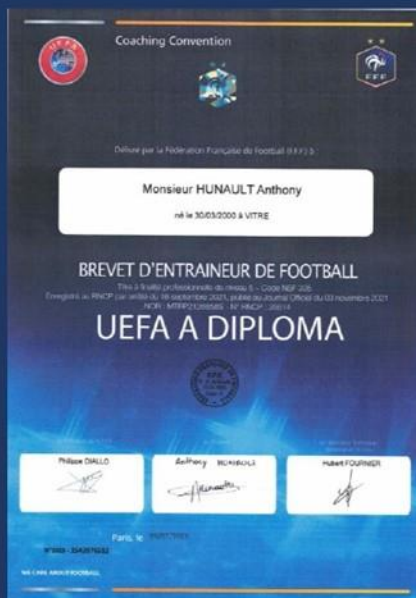
Le groupe U14



Éducateur Diplômé



ANTHONY HUNAUT
BREVET D'ENTRAÎNEUR DE FOOTBALL
UEFA A





Éducateur Diplômé



FREDERIC LE CARDINAL BREVET D'ENTRAÎNEUR DE FOOTBALL UEFA A

Carte n°
03512ED0198

Nom
LE CARDINAL


Prénom
Frédéric

Nationalité
FRANÇAISE

Date et lieu de naissance
07/05/1975 - CHARENTON LE PONT (94)

Signature du titulaire

Qualifications
- BEES 1 FOOTBALL (19/08/2010)



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
JEUNESSE ET SPORTS

BREVET D'ÉTAT

LE BREVET D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR SPORTIF DU 1^{er} DEGRÉ

Spécialité: FOOTBALL

est attribué en application de l'article 16 de LA LOI N° 83-675 DU 22 JUILLET 1983

à M. **LE CARDINAL Frédéric**

Né(e) le 7 mai 1975 à CHARENTON LE PONT

N° de la carte A 075 048524

Le Président, Le Directeur et les membres du jury de la Commission Nationale de la Jeunesse et des Sports



INSA

ATTESTATION PROVISOIRE de FORMATION aux PREMIERS SECOURS

Je soussigné, Directeur de l'INSA, Préfet de la Commission Départementale de l'Enseignement, de l'Apprentissage et de la Formation Professionnelle de la Seine-Saint-Denis

atteste que M. Frédéric LE CARDINAL, Préféré, est en cours de formation à CHARENTON LE PONT

et qu'il a été admis aux examens de Formation aux Premiers Secours

le 19/08/2010

Fait à Breteuil, le 19/08/2010

Attestation provisoire, établie pour être remise au jury de qualification

Le Préfet de l'INSA





Éducateur Diplômé



EMMANUEL HEURTEL
BREVET D'ENTRAÎNEUR DE FOOTBALL
UEFA A

Carte n°
03512ED0170

Nom
HEURTEL

Prénom
Emmanuel

Nationalité
FRANCAISE

Date et lieu de naissance
31/07/1973 - RENNES (35)

Signature du titulaire


Qualifications
- BEES 1 FOOTBALL (10/05/2012)



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
JEUNESSE ET SPORTS

BREVET D'ÉTAT

LE BREVET D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR SPORTIF DU ... DEGRÉ

Option Football

est attribué en application de l'article 16 de la loi n° 83-10 du 7 JANVIER 1983

à M. Monsieur HEURTEL Emmanuel

Né(e) le 31/07/1973 à RENNES (35)

N° 07-15-2043

Le titulaire,  a obtenu son diplôme le 10/05/2012



FÉDÉRATION NATIONALE DE PROTECTION CIVILE

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES DE CITOYEN DE SÉCURITÉ CIVILE

- PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 3 -

Le Président de la Fédération Nationale de Protection Civile (FNPC),
M. Jean-Louis BOUTIER, a nommé par le décret n° 1997-1072 du 10/05/2012

M. Emmanuel HEURTEL, Né(e) le 31/07/1973 à RENNES (35)

titulaire du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, niveau 3, délivré dans le cadre de la loi n° 83-10 du 7 JANVIER 1983

à la suite de son examen le 10/05/2012

HEURTEL Emmanuel

le président (ou le président délégué)

M. Emmanuel HEURTEL

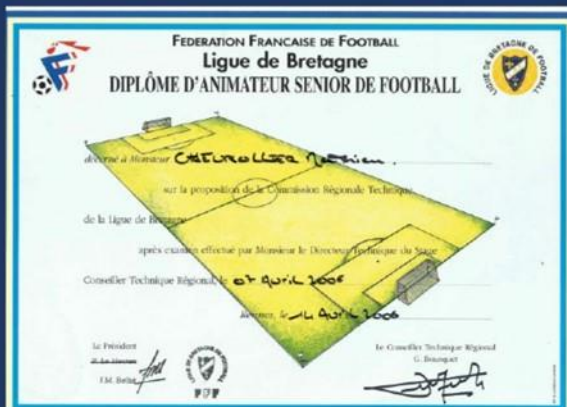
227606



Éducateur Diplômé



MATHIEU CHEVROLLIER
Animateur Sénior

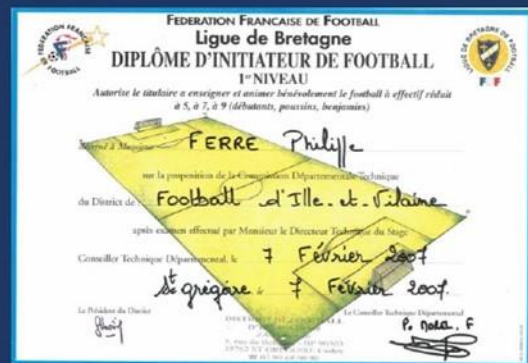
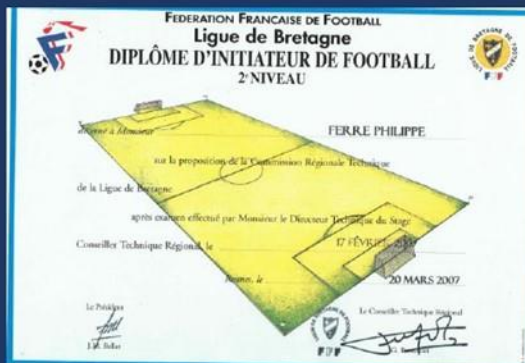




Éducateur Diplômé



PHILIPPE FERRÉ
INITIATEUR DE FOOTBALL
NIVEAU 1 & 2





Éducateur Diplômé



FABRICE PALIERNE
Certificat Fédéral Initial U6-U9

Monsieur Fabrice Palierne
4 RUE DES GENETS
35690 Domalain

ATTESTATION DE FORMATION
Module U9 (7-8 ans)

Je soussigné, Philippe GEORGES, Directeur Général de la Ligue de Bretagne, atteste par la présente que :

Monsieur Fabrice Palierne né le 12/11/1977

a suivi le stage de formation **U9 - MODULE 7-8 ANS** selon les modalités suivantes :

Lieu de formation : DOMALAIN
COMPLEXE SPORTIF
RUE DU PONT DU MERLE
35 690 DOMALAIN

Dates de la formation : Du 02/11/2021 au 03/11/2021

La présente attestation est établie pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à ST GREGOIRE CEDEX, le mercredi 3 novembre 2021
Le Directeur Général de la Ligue de Bretagne

Philippe GEORGES





Éducateur Diplômé



WILHEM TAUVRY GELIE
Certificat Fédéral Initial U10 – U13

ATTESTATION 2022
2023
Parcours Fédéral de Formation d'Éducateur - Éducatrice

Décernée à
TAUVRY GELIE Wilhem

Club
RANNEE LA GUERCHE

<input type="checkbox"/> Module U7 Date : _____ Lieu : _____	<input type="checkbox"/> Module U9 Date : _____ Lieu : _____
<input checked="" type="checkbox"/> Module U11 Date : 09-23 Lieu : Martigné-Ferchaud	<input type="checkbox"/> Module U13 Date : _____ Lieu : _____
<input type="checkbox"/> Module U15 Date : _____ Lieu : _____	<input type="checkbox"/> Module Animatrice Date : _____ Lieu : _____

Signature du Responsable de la Formation
[Signature]

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DU TERRITOIRE

**CERTIFICAT DE COMPÉTENCES
DE CITOYEN DE SÉCURITÉ CIVILE - PSC 1**

Voie de délivrance n° 10, 1015 du 10 août 1997, modifié l'arrêté de la formation aux premiers secours.
Voie n° 24 du 24 juillet 2007, modifié l'arrêté de la formation aux premiers secours de sécurité civile relatif à l'accès à l'enseignement à l'obtention du diplôme PSC 1.
Voie n° 17 du 17 août 2017, relative aux modalités de délivrance des certificats de formation aux premiers secours de sécurité civile.
Voie n° 10 du 10 août 2017, relative aux modalités de délivrance des certificats de formation et de certification à l'accès à l'enseignement à l'obtention du diplôme PSC 1.
Voie n° 10 du 10 août 2017, relative aux modalités de délivrance des certificats de formation et de certification à l'accès à l'enseignement à l'obtention du diplôme PSC 1.

Le Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers DILLE-ET-VILAINE

déclare que **WILHEM TAUVRY-GELIE** (né le 20 Janvier 2007)

remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié susvisé,

délivre à **WILHEM TAUVRY-GELIE** le présent certificat de compétences.

Fait à MORCELLES, le 13 Janvier 2022

Le Président de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers

[Signature]

Il ne sera pas délivré de duplicate de présent certificat

PSC1 - FNISFF - 2021 - 045357



Éducateur Diplômé



ARTHUR POUILLAIN Certificat Fédéral Initial U6 – U9 / U10 – U13

ATTESTATION 2022
2023
Parcours Fédéral de Formation d'Éducateur - Éducatrice

<input type="checkbox"/> Module U7 Date : _____ Lieu : _____	<input checked="" type="checkbox"/> Module U9 Date : av.-23 Lieu : Vitré
<input checked="" type="checkbox"/> Module U11 Date : av.-23 Lieu : Martigné Fierchaud	<input type="checkbox"/> Module U13 Date : _____ Lieu : _____
<input type="checkbox"/> Module U15 Date : _____ Lieu : _____	<input type="checkbox"/> Module Animatrice Date : _____ Lieu : _____

Décernée à
POULLAIN Arthur

Club
RANNEE LA GUERCHE

Signature du Responsable de la Formation

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES DE CITOYEN DE SÉCURITÉ CIVILE – PSC 1

Vo la loi n°91-634 du 30 août 1991 modifiée relative à la formation des premiers secours ;
Vo l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié, fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement "prévention et secours civiques de niveau 1" (PSC1) ;
Vo l'arrêté du 02 septembre 2012 portant modification de la directive générale de l'enseignement scolaire de recensement de l'éducation nationale pour les formations aux premiers secours ;
Vo la décision d'engagement n°PSC1-1908 C 19 en date du 19 août 2019 relative aux référentiels, contenus de formation et de certification à l'unité d'enseignement "prévention et secours civiques de niveau 1" ;
Vo le procès-verbal de formation établi en date du 3 juillet 2022.

le Recteur de la Région académique Bretagne, Recteur de l'académie de Rennes, Chancelier des Universités de Bretagne, déclare que M. POUILLAIN Arthur, né le 31 janvier 2007, à Vitré (53) remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié susvisé, délivre à M. POUILLAIN Arthur le présent certificat de compétences.

Fait à Rennes, le 19 août 2022

Pour le Recteur de la Région académique Bretagne,
Recteur de l'académie de Rennes,
Chancelier des Universités de Bretagne,
Et par délégation, l'Inspecteur d'académie
Directeur académique des services de l'éducation nationale
D'Ille et Vilaine

Dominique BOURGET

PSC1 – Rennes - N° 2022-0-024-55-02182